

MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mercredi 9 octobre 2019 à 19h30 au centre communautaire de Luskville, situé au 2024, route 148, à Pontiac à laquelle étaient présents :

Mme Joanne Labadie, mairesse, Mme Leslie-Anne Barber, mairesse suppléante et les conseillers, Mme Nancy Draper-Maxsom, Mme Susan McKay, M. Thomas Howard, M. Scott McDonald et Mme Isabelle Patry.

Également présents, M. Pierre Said, directeur général ainsi que quelques contribuables.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Joanne Labadie, Présidente, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 19h31.

2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

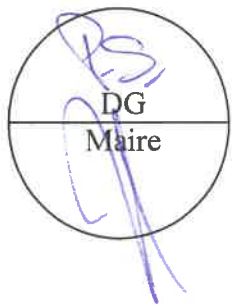
Mme Joanne Labadie, Présidente, prend connaissance des inscriptions au registre des questions et donne la parole au public.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public et questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2019**
- 5. Administration**
 - 5.1 transfert budgétaire
 - 5.2 Liste des factures à payer
 - 5.3 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.4 Liste des engagements de dépenses pour le mois d'octobre
 - 5.5 Dépôt du rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses
 - 5.6 Soumission pour l'émission de billets

19-10-3892





MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

- 5.7 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 687 300 \$ qui sera réalisé le 16 octobre 2019
- 5.8 Changement de date de la mise en vigueur du régime d'assurance collective
- 6. Sécurité publique**
- 6.1 Achat d'équipements pour le service d'incendie
- 7. Travaux publics**
- 7.1 Adjudication de contrat 19-tp-058 – travaux de rapiéçage et pavage
- 7.2 Adjudication de contrat 19-tp-053 enrobé tiède flexible sur le chemin des Pères-Dominicains
- 8. Hygiène du milieu**
- 8.1 Démantèlement et disposition des conteneurs pour déchets dangereux – près du garage municipal de Luskville
- 9. Urbanisme et zonage**
- 9.1 Demande de dérogation mineure pour le lot situé au 3779 route 148
- 10. Loisirs et culture**
- 10.1 Parrainage - événement organisé par la Table autonome des aînés des Collines (25 octobre 2019)
- 11. Divers**
- 11.1 Appui à la résolution #19-08-224 de la MRC des Collines concernant la demande de crédits disponibles
- 11.2 Municipalité alliée contre la violence conjugale
- 11.3 Demande au MTQ – réaménagement route 148 au niveau des commerces à Luskville
- 12 Dépôt de rapports**
- 13 Dépôt de documents**
- 14 Période de questions du public**
- 15 Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Isabelle Patry et appuyé par monsieur le conseiller Scott McDonald.

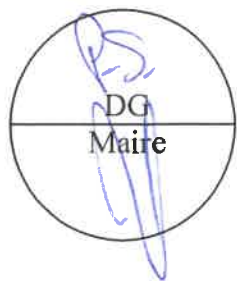
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

19-10-3893

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Susan McKay et appuyé par monsieur le conseiller, Thomas Howard.



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2019.

Adoptée

5. ADMINISTRATION

19-10-3894

5.1 Transfert budgétaire

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Leslie-Anne Barber et appuyé par madame la conseillère Isabelle Patry.

ET RÉSOLU QUE la Municipalité effectue les transferts budgétaires au montant total de **188 819,00\$**.

Adoptée

19-10-3895

5.2 Liste des factures à payer

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Susan McKay et appuyé par monsieur le conseiller Thomas Howard.

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le paiement des factures au montant de **328 539,21\$** pour la période se terminant le 26 septembre 2019 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses.

Adoptée

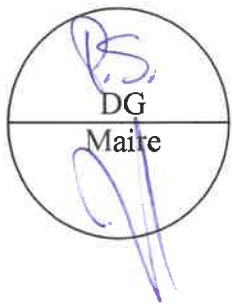
19-10-3896

5.3 Liste des dépenses incompressibles

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Nancy Draper-Maxsom et appuyé par madame la conseillère Leslie-Anne Barber.

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des déboursés et prélèvements effectués du 29 août 2019 au 26 septembre 2019, le tout pour un total de **402 302,50\$**.

Adoptée



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

5.4 Liste des engagements de dépenses pour le mois d'octobre

Aucune liste.

5.5 Dépôt du rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses

La période couvre du 29 août 2019 au 26 septembre 2019.

19-10-3897

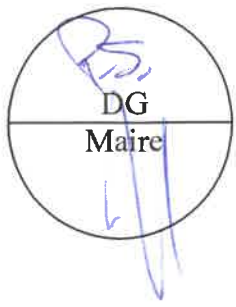
5.6 Soumission pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	9 octobre 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h00	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	
Montant :	1 687 300 \$	Date d'émission :	16 octobre 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 octobre 2019, au montant de 1 687 300,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Nancy Draper-Maxsom et appuyé par madame la conseillère Isabelle Patry.

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE la Municipalité de Pontiac accepte l'offre qui lui est faite de LA BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 16 octobre au montant de 1 687 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 22-13, 03-16 et 02-17. Ces billets sont émis au prix de 100,0000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**.

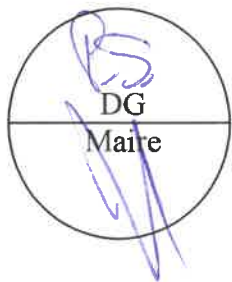
QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

19-10-3898

5.7 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 687 300 \$ qui sera réalisé le 16 octobre 2019

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Pontiac souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 687 300 \$ qui sera réalisé le 16 octobre 2019, réparti comme suit :



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
22-13	187 300 \$
03-16	1 000 000 \$
02-17	500 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunt 03-16 et 02-17, la Municipalité de Pontiac souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

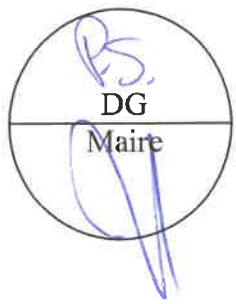
PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Leslie-Anne Barber et appuyé par monsieur le conseiller Thomas Howard.

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 octobre 2019 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 16 avril et le 16 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

Année	Capital payé	Commentaires
2020	93 800 \$	
2021	96 000 \$	
2022	98 700 \$	
2023	101 200 \$	
2024	103 800 \$	(à payer en 2024)
2024	1 193 800 \$	(à renouveler)



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt 03-16 et 02-17 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 octobre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

19-10-3899

5.8 Changement de date de la mise en vigueur du régime d'assurance collective

CONSIDÉRANT QUE la résolution #19-09-3879 indique que la Municipalité de Pontiac désire adhérer au régime d'assurance collective à partir du 1^{er} septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la mise en vigueur au régime d'assurance collective de manière rétroactive au 1^{er} septembre 2019 entraîne des complications administratives et des contraintes financières importantes pour les employés;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur ne peut, pour des raisons administratives, offrir le service complètement avant le 1^{er} novembre 2019;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Thomas Howard et appuyé par madame la conseillère Susan McKay.

ET RÉSOLU QUE le conseil amende la résolution #19-09-3879 afin que la Municipalité de Pontiac adhère au régime d'assurance collective à partir du 1^{er} novembre 2019.

Adoptée

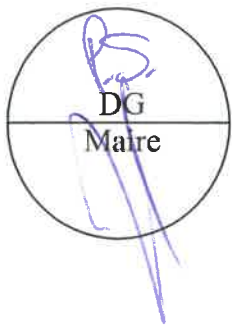
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

19-10-3900

6.1 Achat d'équipements pour le service d'incendie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'acquisition d'un nouveau camion-pompe citerne de 2500 gallons;

CONSIDÉRANT QUE ce camion remplace un camion 1980 qui était devenu désuet;



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

CONSIDÉRANT QUE ce camion servait au transport d'eau seulement et n'était pas équipé pour le combat des incendies;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau camion doit être équipé de tous les outils nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE les méthodes de travail ont changé et requièrent des équipements supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE le service d'incendie est en manque d'équipement pour le combat des incendies et que les équipements en place ont besoin d'être remplacés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la madame la conseillère Nancy Draper-Maxsom et appuyé par monsieur le conseiller Scott McDonald.

ET RÉSOLU QUE le directeur du service d'incendie soit autorisé à faire l'acquisition des équipements se trouvant dans la liste apportée à l'attention du conseil servant à la bonne marche du service pour un montant n'excédant pas 25 000,00\$.

IL ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce montant sera affecté au poste budgétaire #02-220-00-640, mais financé par le poste budgétaire #59-131-00-024.

Adoptée

7. TRAVAUX PUBLICS

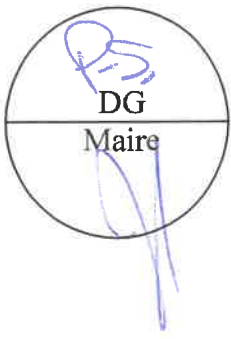
19-10-3901

7.1 Adjudication de contrat 19-TP-058 – travaux de rapiéçage et pavage

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à des travaux de rapiéçage et pavage pour de petites et moyennes surfaces;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent être réalisés avant la période hivernale afin d'assurer une sécurité et qualité adéquate pour les usagers;

CONSIDÉRANT QUE de tels travaux requièrent des équipements et une expertise externe;



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de sept fournisseurs et que trois fournisseurs ont acheminé une proposition dans les délais prescrits, soit :

Soumissionnaires	Taxes incluses
Pavage Robillard	62 002,57 \$
Groupe Pavage CG	64 489,48 \$
Pavage Inter-Cité	68 778,05 \$

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Pavage Robillard est conforme et qu'elle est la plus avantageuse pour la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Susan McKay et appuyé par monsieur le conseiller M. Thomas Howard.

ET RÉSOLU QUE le conseil octroi le mandat à Pavage Robillard pour un montant total de 62 002,57 \$ taxes incluses.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ces dépenses soient attribuées au poste budgétaire #02-320-00-625 qui sera financé par le poste #59-131-00-025.

Adoptée

19-10-3902

7.2 Adjudication de contrat 19-TP-053 enrobé tiède flexible sur le chemin des Pères-Dominicains

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à des travaux d'asphaltage en enrobé tiède flexible sur le chemin des Pères-Dominicains;

CONSIDÉRANT QUE l'état du chemin des Pères-Dominicains est médiocre et comporte un risque pour la sécurité si aucune intervention n'est exécutée;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent être réalisés avant la période hivernale afin d'assurer une sécurité et qualité adéquate pour les usagers;

CONSIDÉRANT QUE de tels travaux demandent des équipements et une expertise externe;



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public sur le site officiel d'appel d'offres SEAO et que les soumissions suivantes ont été reçues dans les délais prescrits:

Soumissionnaires	Taxes incluses
Eurovia Québec Construction inc.	\$490 005,05
Pavage COCO (COCO Paving Inc.)	\$532 459,29

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Eurovia Québec Construction Inc. est conforme et qu'elle est la plus avantageuse pour la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Scott McDonald et appuyé par madame la conseillère Nancy Draper-Maxsom.

ET RÉSOLU QUE le conseil octroi le mandat à Eurovia Québec Construction Inc. pour un montant total de 490 005,05\$ taxes incluses.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire #23-040-22-721 qui sera financé par le règlement d'emprunt # 03-16.

Adoptée

8. HYGIÈNE DU MILIEU

19-10-3903

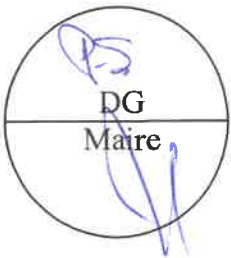
8.1 Démantèlement et disposition des conteneurs pour déchets dangereux – près du garage municipal de Luskville

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac est soucieuse de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement situé près du garage municipal n'est pas conçu pour recevoir les déchets dangereux, selon les règles de l'art, sans risque de contamination des sols environnant ;

CONSIDÉRANT QUE d'autres alternatives existent pour se départir de ces produits dangereux ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de voirie recommande le démantèlement de ce site de disposition de déchets dangereux et de réaliser ce mandat avant le 31 décembre 2019;



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la madame la conseillère Isabelle Patry et appuyé par madame la conseillère Leslie-Anne Barber.

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le directeur général à donner les directives menant au démantèlement de ce site de dispositions de déchets dangereux.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil autorise, en son nom, le directeur général, et la mairesse, ou leurs remplaçants, à signer tous les documents nécessaires pour effectuer ces modifications.

Adoptée

9. URBANISME ET ZONAGE

19-10-3904

9.1 Demande de dérogation mineure pour le lot situé au 3779 route 148

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le lot désigné sous le lot 5 814 465 situé au 3779 route 148, afin de régulariser l'implantation d'un abri d'auto attenant au bâtiment principal à 29,57 mètres de la ligne avant du lot au lieu des 35 mètres requis dans la zone 25 lorsque le terrain est situé le long d'une route numérotée sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 4.4.3 du règlement de zonage numéro 177-01 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 25 septembre 2019 et recommande à l'unanimité au conseil d'accepter la dérogation mineure sur le lot 5 814 465 au 3779 route 148 pour régulariser l'implantation de l'abri d'auto;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a entendu les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal a été construit avant l'entrée en vigueur de la norme;

CONSIDÉRANT QUE les travaux semblent avoir été faits de bonne foi;



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne causera aucun préjudice sérieux au voisinage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nancy Draper-Maxsom et appuyé par monsieur le conseiller Scott McDonald.

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure afin de régulariser l'implantation de l'abri d'auto à 29,57 mètres de la ligne de lot avant.

Adoptée

10. LOISIRS ET CULTURE

19-10-3905

10.1 Parrainage - événement organisé par la Table Autonome des Aînés des Collines (25 octobre 2019)

CONSIDÉRANT QUE cet événement va permettre à nos aînés d'exprimer leurs besoins réels et nous permettre de trouver des pistes de solutions;

CONSIDÉRANT QUE les services offerts par la Table vont être présentés à nos aînés et ainsi leur permettre de connaître les services à leur disposition;

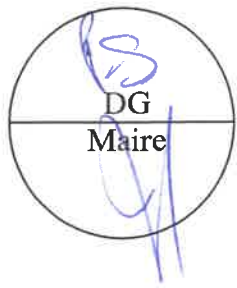
CONSIDÉRANT QUE la directrice des loisirs et de la vie communautaire recueillera plusieurs informations utiles durant l'événement et profitera de l'occasion pour étudier la possibilité de divers partenariats, dans le but d'offrir plus de services au sein de la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Isabelle Patry et appuyé par madame la conseillère Susan McKay.

ET RÉSOLU QUE la Municipalité soutienne l'événement en contribuant à l'événement pour un montant de 200\$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les fonds soient imputés au poste budgétaire #02 70100 970.

Adoptée



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

11. DIVERS

19-10-3906

11.1 Appui à la résolution #19-08-224 de la MRC des collines concernant la demande de crédits disponibles

CONSIDÉRANT la résolution #19-08-224 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac juge essentiel d'avoir un service de transport adapté pour les citoyens de notre Municipalité ayant une mobilité réduite;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais soutiennent financièrement le service de transport adapté de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Leslie-Anne Barber et appuyé par madame la conseillère Susan McKay.

ET RÉSOLU QUE ce conseil appui la résolution #19-08-224 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'envoyer une copie de cette résolution à M. Mathieu Lacombe, député de Papineau et ministre responsable de la région de l'Outaouais, à M. Robert Bussière, député de Gatineau et à M. François Bonnardel, ministre des Transports du Québec.

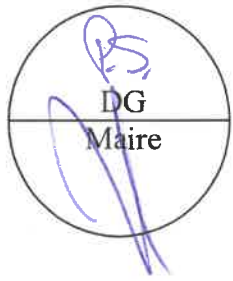
Adoptée

19-10-3907

11.2 Municipalité alliée contre la violence conjugale

CONSIDÉRANT QUE la charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

CONSIDÉRANT QUE c'est dans cette sphère que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infraction contre la personne en contexte conjugal;



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des douze (12) jours d'action pour l'élimination de la violence faite envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Scott McDonald et appuyé par madame la conseillère Isabelle Patry.

ET RÉSOLU de proclamer la Municipalité de Pontiac comme municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adoptée sur division

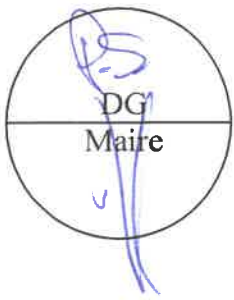
La conseillère Mme Nancy Draper-Maxsom vote contre parce qu'elle aimerait modifier la résolution pour inclure les femmes, les hommes et les enfants.

19-10-3908

11.3 Demande au MTQ – Réaménagement route 148 au niveau des commerces à Luskville

CONSIDÉRANT QUE le 11 juillet 2018 nous avons reçu une pétition des citoyens afin de faire réduire la vitesse sur la route 148 et de faire réaménager la bande médiane à la hauteur du 2920 route 148;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que la demande est raisonnable et nécessaire pour la sécurité et la protection de nos citoyens;



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

CONSIDÉRANT la résolution #18-08-3507;

CONSIDÉRANT QUE la demande de réduction de vitesse n'a pas été acceptée, mais qu'il y avait une ouverture pour le réaménagement de la bande médiane;

CONSIDÉRANT les récentes discussions avec le ministère des Transports du Québec (MTQ);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Thomas Howard et appuyé par madame la conseillère Isabelle Patry.

ET RÉSOLU de présenter une nouvelle demande au MTQ afin de réaménager la bande médiane à la hauteur des 2920 - 3000 route 148.

Adoptée

12. DÉPÔT DE RAPPORTS

Aucun rapport.

13. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Dépôt du document PDZAAA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Joanne Labadie, Présidente, demande si des personnes présentes ont des questions.

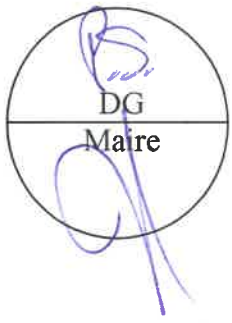
19-10-3909

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Susan McKay et appuyé par madame la conseillère Nancy Draper-Maxsom.

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 20h42.

Adoptée



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

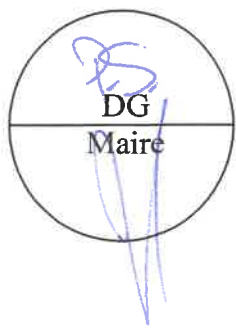
A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Said', written above a horizontal line.

M. Pierre Said
DIRECTEUR GÉNÉRAL

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Labadie', written above a horizontal line.

Mme Joanne Labadie
MAIRESSE

« Je, Joanne Labadie, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

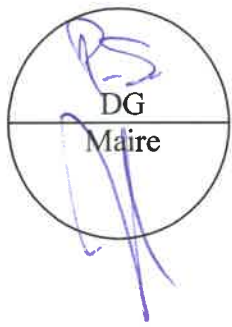


MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

1^{ère} période de questions

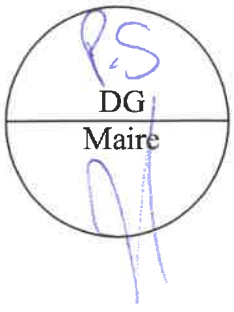
1-Jean Côté	<p>Monsieur demande où on en est concernant le contrat de conciergerie. Si le contrat n'a pas été octroyé, qu'est-ce que la Municipalité a l'intention de faire.</p> <p>La mairesse Labadie lui répond que l'on considère nos diverses options. En ce moment, les employés s'en chargent à titre de bénévole.</p> <p>M. Côté suggère de confier la tâche aux employés.</p>
2-Susan Lamont	<p>Madame demande où nous en sommes concernant les transferts du fonds de roulement dans le fonds des dépenses incompressibles.</p> <p>La mairesse Labadie lui répond que la Municipalité commence à recevoir les montants liés aux inondations.</p>
3-Brigitte Guilbault	<p>Madame aimerait savoir pourquoi des propriétés qui n'ont jamais été inondées sont encore dans la ZIS.</p> <p>La mairesse Labadie lui répond que la Municipalité n'a pas encore reçu de réponse du MAMH. Elle a parlé avec la ministre, Mme Laforest, qui est au courant que nous attendons une réponse.</p>
4-Anita Trudeau	<p>Madame demande si le chemin des Pères-Dominicains sera partiellement asphalté. Elle mentionne que le creusage des fossés a dirigé l'eau sur son côté de la rue (850), et cela a eu comme conséquence d'écraser les mauvaises herbes dans le fossé. Elle demande si quelqu'un viendra examiner la situation pour s'assurer que l'eau s'écoule bien.</p> <p>La mairesse Labadie lui répond que la requête sera faite au département des travaux publics.</p>
5-Jean Amyotte	<p>Monsieur mentionne qu'une lettre a été envoyée à la Municipalité par M. Robert Lussier, mentionnant que les fossés n'ont pas été nettoyés depuis les inondations 2017. Il ajoute que le chemin Cedarvale reçoit de l'eau des chemins Bellevue, Lavigne, etc. Il demande si la Municipalité a l'intention de faire les travaux correctifs.</p> <p>La mairesse Labadie lui répond que la requête sera faite au département des travaux publics.</p>



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

2^e période de questions

1. Susan Lamont	<p>TransCollines : madame demande si le conseil a fait des analyses de coûts concernant l'opération de l'autobus.</p> <p>La mairesse Labadie lui répond que la Municipalité paye une partie des coûts et que nous ne pouvons pas nous y soustraire.</p> <p>Mme Lamont mentionne que Para-Transpo est disponible grâce au CLSC et demande la raison pour laquelle nous devons également avoir du transport adapté par TransCollines.</p> <p>La mairesse Labadie lui répond qu'il s'agit de transport public et que nous désirons que la province y contribue davantage.</p> <p>Mme Lamont à quel endroit les citoyens doivent aller déposer les matières dangereuses dorénavant.</p> <p>La mairesse Labadie lui répond que nous enverrons une liste d'option via nos médias sociaux.</p> <p>Madame a une question concernant la résolution pour la réduction de limite de vitesse sur la route 148.</p> <p>La mairesse Labadie lui répond que la résolution n'est pas pour demander la réduction de la vitesse mais pour l'aménagement des entrées où se trouvent les commerces.</p> <p>Madame demande si nous savons combien de maisons ont été détruites lors des inondations de 2019.</p> <p>La mairesse Labadie lui répond que nous ne le saurons pas avant un bout de temps. Les filières des inondations 2017 viennent à peine d'être fermées.</p>
2. Anita Trudeau	<p>Madame demande si la Municipalité a vérifié afin de savoir si les fournisseurs sont prêts pour l'hiver (matériel et camions), car les contrats débutaient le 1^{er} octobre.</p> <p>La mairesse Labadie lui répond qu'elle assume que c'est le cas, mais n'est pas au courant. Il faudra faire un suivi avec le comité de voirie.</p> <p>Madame demande un suivi à cet effet.</p> <p>La mairesse Labadie lui répond qu'elle n'est pas certaine qu'il s'agisse d'information publique.</p> <p>Madame Lamont mentionne qu'elle a la preuve que certains fournisseurs ne sont pas encore prêts.</p> <p>La mairesse Labadie fera un suivi auprès du comité de voirie.</p>



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

3. Susan Lamont	Madame demande s'il y a eu une résolution au sujet du « <i>Women's Institute</i> ». La mairesse Labadie répond négativement et ajoute que le public sera consulté afin de redonner au centre son nom d'origine.
-----------------	---

